

LES CANDIDATURES DOIVENT ÊTRE SOUMISES VIA LE VETERINARY INTERNSHIP AND RESIDENCY MATCHING PROGRAM (VIRMP) AVANT LE 5 JANVIER 2026 À 9 :00PM.

CONCENTRATION : URGENTOLOGIE ET SOINS INTENSIFS

NOMBRE DE POSTES DISPONIBLES : 3

DESCRIPTION :

L'I.P.S.A.V. spécialisé en urgentologie et soins intensifs est un programme de 2^e cycle intensif plein temps de 12 mois consécutifs (53 semaines) conduisant à un certificat. Il comprend essentiellement des stages cliniques, quelques travaux pratiques et des séances d'enseignement clinique.

L'étudiante ou l'étudiant inscrit à ce programme complète sa formation au sein du Centre Hospitalier Universitaire Vétérinaire (CHUV). L'interne spécialisé devra faire des semaines de jour, de soir, de nuit, ainsi que des fins de semaines, en alternance. Elle ou il participera aux soins des patients et partagera la continuité des soins les jours fériés et la période des Fêtes. L'interne aura droit à trois (3) semaines de vacances non consécutives, qui sont déterminées par le personnel de clinique. Toute activité de pratique hors programme doit être déclarée au vice-doyen aux affaires cliniques et à la formation professionnelle afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

PRÉALABLES :

- Détenir un diplôme de docteur en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou équivalent
- Détenir un certificat d'internat général ou l'équivalent (2 ans de pratique)
- Obtenir le droit de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec avant le début du programme
- Internat en langue française

FRAIS DE SCOLARITÉ (Les montants sont affichés en devise canadienne): <https://admission.umontreal.ca/programmes/internat-de-perfectionnement-en-sciences-appliquees-veterinaires/#couts-et-aide-financiere>

RÉMUNÉRATION : La rémunération forfaitaire pour 53 semaines est de 19 500 \$, à laquelle s'ajoute un montant de 1 287 \$ (3,6 % pour le paiement des jours fériés et de 3 % pour les avantages sociaux).

Une cotisation de 2 % du salaire brut sera perçue pour la cotisation syndicale. Le salaire et les conditions suivront les ententes prévues à la convention collective.

L'interne spécialisé dispose d'un montant de 500 \$ pour participer à un congrès dans sa spécialité au cours de son année de formation.

Cette rémunération sera versée notamment pour les trois fonctions principalement occupées par l'interne durant son programme. Il s'agit :
(1) de son activité clinique ainsi que la participation au service de garde en dehors des heures régulières et durant les vacances (chirurgies d'urgence et des soins aux patients) selon le calendrier de la clinique;
(2) de sa contribution à l'enseignement clinique (participation aux rondes d'enseignement et aux travaux pratiques);
(3) de sa participation à des activités de recherche et la présentation d'un séminaire.

DÉBUT ET FIN DU PROGRAMME: 8 juillet 2026 au 14 juillet 2027

POUR POSTULER :

Les candidatures doivent être soumises via le Veterinary Internship and Residency Matching Program avant le 5 janvier 2026. Se référer au site internet pour plus de détails et compléter l'inscription : <https://www.virmp.org>

Si vous appliquez seulement à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, vous pouvez soumettre vos documents en français.

LA DIVULGATION DU CHOIX DES PERSONNES SÉLECTIONNÉES :

Les résultats du match seront disponibles sur le site internet du VIRMP le **2 mars 2026**.

Seule la personne sélectionnée devra compléter sa demande d'admission (frais de 102\$ CA) auprès de l'Université de Montréal.